

DOMSURE

6

DOMSURE SES ÉCOLES, SON ÉCOLE OUBLIÉE

CHRISTINE
DROUILHET





32

Photo de couverture : Rare photo de l'ensemble des classes prise vers 1930

Qui a eu un jour cette folle idée d'inventer l'école ?

Peu avant l'an 800, Charlemagne demanda aux prêtres d'instruire dans chaque paroisse les enfants de toutes conditions sociales. Cette décision fut peu appliquée.

Mille ans plus tard, un projet d'école publique gratuite et obligatoire vit le jour. Mais il fallut encore attendre les lois de Jules Ferry, en 1882, pour établir un cadre plus précis.

À Domsure, on ne sait rien avant la Révolution. Ce n'est qu'à partir de 1846 que nos connaissances se précisent, grâce à l'abbé Dor, qui acheta l'ancien office notarial pour en faire une maison d'école. Le XIX^e siècle fut marqué par bien des querelles de clocher...

Christine Drouilhet
Commune de Domsure
Mai 2025





1885 : cette photo de classe de garçons avec l'instituteur Bagnon est la plus ancienne de la commune

La Révolution pourvoit Domsure d'une école

Construite vers 1760, l'école communale était autrefois la propriété de la famille Cabuchet. Cette famille, qui a joué un rôle important dans la commune de 1700 à 1800, a fourni à Domsure des notaires, des instituteurs et deux prêtres.

Un certificat délivré par Monsieur Michel, maire de Domsure, en date du 30 juin 1809, nous apprend que l'établissement de notre première école est l'œuvre de Michel Marie Cabuchet :

« Nous, Michel, maire de Domsure, certifions que Michel Marie Cabuchet, ex-curé de Sagy, bachelier de la Sorbonne, a établi en novembre 1794 une école publique à Domsure, dont il était le chef, composée d'élèves internes et externes. Il y a enseigné la langue latine, les belles lettres, les mathématiques, l'histoire, la géographie et la sphère. » Ensuite, grâce à la célébrité qu'il s'était acquise et aux brillants succès qu'il avait obtenus, cette école a été érigée en école secondaire en 1801. Il a présidé cette école jusqu'en 1802, date à laquelle il est passé à l'école secondaire de Saint-Amour.

Michel Marie Cabuchet, fils du notaire Antoine Cabuchet, était également agent national à Domsure pendant la Révolution. Jean-Baptiste Cabuchet, âgé de 60 ans et oncle de Michel Cabuchet, fut accepté comme instituteur en 1794, et sa fille Marie Josephte, âgée de 23 ans, comme institutrice en 1795.

Cependant, il ne semble pas que l'école de filles ait fonctionné régulièrement par la suite. Une feuille de renseignements sur l'état de la paroisse, datée du 15 novembre 1823 et insérée dans les registres paroissiaux, signale l'absence de maîtresse d'école et la présence d'un maître de bonne conduite. À la question « *Reçoit-il les enfants d'un autre sexe ?* », il est répondu « *oui* », ce qui laisse à penser que l'école était mixte.

On ne sait pas non plus depuis quand ce bâtiment a servi d'école. Le château de la famille De Domsure a aussi accueilli les enfants pendant plusieurs décennies ; parfois l'école publique de garçons avec leur instituteur, parfois les sœurs et les filles, au gré des besoins de notre petit village.

Après la mort de M. Cabuchet en 1834, M. Dor, curé de la paroisse, acheta la maison des héritiers et y plaça des religieuses de la Congrégation Saint-Joseph de Bourg. Puis, en 1846, la commune demanda à acheter une partie du bâtiment. Jean-Claude Dor était curé de Domsure de 1827 à 1840 avant d'être nommé à Saint-Didier d'Aussiat.

Ecole publique, école religieuse : premiers griefs !

Dans une lettre adressée à Sœur Ste Eugénie, institutrice, M. Dor consent à tous les arrangements qui seront convenus. Mais il insiste : « *Il est essentiel que la maison communale et la vôtre soient indépendantes, qu'il n'y ait aucune communication, que les enfants des deux classes et les instituteurs ou les institutrices soient séparés, isolés autant que possible, et que chaque maison ait son entrée et sa sortie. C'est à nos supérieurs de réfléchir mûrement sur tous les inconvénients [...]. La partie nord est la moins solide. Des réparations y ont été effectuées lorsque j'étais à Domsure. J'ignore si elles ont retenu le mur qui s'en allait. Je serai d'avis qu'on cède cette partie à la commune.* »

Dans une lettre du 1^{er} février 1851, le préfet informe le maire de Domsure que l'établissement des religieuses qui enseignent à Domsure voit son existence compromise par la modicité de ses ressources, sensiblement réduites depuis quelque temps. Afin d'en assurer la conservation, on demande en faveur de l'institutrice

une rémunération sur le fonds de l'État. Comme les subventions de cette nature ne sont accordées qu'aux institutrices communales, le curé de la paroisse offre de payer de ses deniers un traitement de 50 francs à la religieuse qui enseigne pour l'année courante. Cette offre est faite dans l'intérêt de la commune qui conserve ainsi les moyens d'instruire gratuitement les jeunes filles pauvres.

En septembre 1852, l'instituteur public de Domsure fait part de son souhait de quitter la commune à cause des incommodités et de l'insuffisance de son logement. Les religieuses qui instruisent les jeunes filles et soignent les malades vont également être retirées par leur supérieure en raison de l'insuffisance des moyens d'existence que leur offre la commune. Pour éviter d'en arriver là, il faudrait déplacer l'école des garçons dans celle des filles. Cependant, une dépense de 300 ou 400 francs serait nécessaire pour isoler les deux logements.

En octobre 1852, la commune éprouve des difficultés à abandonner la maison dans laquelle l'école des garçons est établie, car elle n'avait pas prévenu Mme De Domsure, propriétaire, en temps utile. Aucun bail n'a été soumis à l'approbation du préfet, qui consent cependant à lui verser une légère indemnité si elle subit un préjudice.

Concernant le logement de l'instituteur : indépendamment de la salle d'école, l'instituteur, qui est marié, n'a à sa disposition qu'une pièce servant à la fois de cuisine, de chambre à coucher, de mairie (avec les archives de la commune) et où le conseil communal tient ses réunions. Le préfet s'étonne que le sieur Bagnon (l'instituteur) ait supporté une telle situation depuis trois ans, alors qu'il a droit à un logement d'au moins trois pièces ! Le préfet demande qu'un appartement soit aménagé dans la maison des religieuses, à condition qu'elles consentent à y faire quelques réparations. La salle d'école et la mairie conserveront leur affectation actuelle. Cependant, les religieuses ne veulent pas effectuer les travaux, même si elles acceptent volontiers de céder une partie de leur bâtiment. L'instituteur se plaint également du mauvais état du mobilier, du manque de cartes géographiques et de l'achat de tableaux de lecture qu'il a dû payer lui-même.

Dans une lettre du 3 décembre 1854, M. le Maire St Sulpice se plaint auprès de la Mère Supérieure du coût trop élevé d'un logement insuffisant. Les ressources communales sont entièrement absorbées, et pour longtemps encore, par la construction de l'église paroissiale. Le préfet ne veut pas autoriser la commune à faire des réparations dans une maison qui ne lui appartient pas.

Dans une lettre du 6 décembre 1854, l'abbé Culas propose de placer l'école des garçons dans le bâtiment des religieuses, qui est assez grand. Cela créerait une

nouvelle ressource annuelle de 200 francs, mais il faudrait que la Mère Supérieure accepte de faire exécuter des travaux dans le logement.

En mai 1855, la commune envisage enfin d'abandonner le loyer de l'école des garçons qu'elle tient de Mme De Domsure.

La donation ne fait pas l'unanimité

Cette même année, l'abbé Dor a fait don à la commune de la maison d'école de la congrégation Saint-Joseph, moyennant un traitement annuel de 300 francs pour les religieuses institutrices de cette commune. Cependant, en raison des faibles ressources de la commune, le conseil municipal a ajourné l'acceptation de cette offre généreuse jusqu'à ce que l'État lui communique le montant de l'aide qu'il pourrait accorder pour les réparations nécessaires dans cette maison. La commune est dans l'impossibilité de faire des sacrifices à cet égard.

En septembre 1855, l'abbé Dor ajoute une clause stipulant que l'école des jeunes filles sera dirigée à perpétuité par les sœurs de Saint-Joseph, qui seront tenues de recevoir gratuitement 12 jeunes filles parmi les plus pauvres et jouiront gratuitement et à perpétuité de la moitié de la maison, etc.

Si la commune refuse la donation, la maison bourgeoise sera vendue et l'établissement des sœurs de Saint-Joseph sera supprimé, ce qui sera préjudiciable à la commune et à ses jeunes filles. La commune ne pourra plus, non plus, y établir sa mairie.

Un an plus tard, le ministre de l'Instruction Publique et des Cultes accorde une aide de 4 000 francs.

De lourds travaux endettent la commune

Octobre 1856 : le devis initial des réparations qui s'élevait à 7 500 francs a dû être ajourné de 3 500 francs. Le devis de 4 000 francs comprend l'établissement de deux salles d'école, des fours, des lieux d'aisance et le mur de séparation des cours. La cave, l'escalier du grenier des sœurs ainsi que la salle de la mairie sont ajournés. L'instituteur devra continuer à recevoir le conseil municipal pour ses assemblées dans ses appartements privés. Le conseil envisage de demander à Mme la Supérieure de Saint-Joseph de bien vouloir contribuer à rendre le logement des religieuses plus commode. Quant à la salle de la mairie, le conseil souhaite prier

M. le Préfet de couvrir les frais avec les fonds départementaux à sa disposition (300 francs). Si les habitants de la commune effectuent les charrois gratuitement, cela représentera encore 200 francs d'économies. D'autres économies sont envisagées, comme remplacer les planches en sapin coûteuses par un carrelage moins cher et plus durable dans nos régions humides et boueuses, surtout pour des salles accueillant des enfants pauvres. La maison serait ainsi convenablement restaurée.

Juillet 1859 : Les travaux sont en cours d'exécution, et la commune sera en mesure d'abandonner les appartements loués à Mme De Domsure d'ici au 11 novembre.

Octobre 1859 : Les religieuses bravent l'autorité du maire et les ordres de l'architecte en construisant à leur guise. Le maire demande à faire payer la communauté Saint-Joseph pour le coût des réparations inutiles. Les sœurs n'ont pas voulu céder un petit jardin à l'instituteur, alors qu'elles disposent d'un clos de 10 ares. Les réparations de la salle de la mairie ne peuvent attendre, car l'instituteur n'a qu'une seule pièce et devra loger les archives.

Octobre 1860 : Le préfet a accordé une aide de 100 francs pour le mobilier de l'école des garçons. L'abbé Culas demande la même somme pour l'école des filles.

Maison d'école : les grosses réparations des années 1870



14 Février 1870 : Le bâtiment est en mauvais état. Les travaux envisagés sont les suivants :

- Démolition de murs et de combles
- Démolition des appendices construits en pisé et torchis sans fondation
- Construction de murs, croisées, escaliers, planchers, cloisons, plafonds et combles
- Reconstruction des appendices à la hauteur du corps du bâtiment

Les tuiles seront descendues avec précaution et réemployées après la pose de la charpente. La pierre de taille proviendra de la carrière de Balanod, et la chaux sera extraite des fours du Moulin des Ponts.

Concernant les paiements, 10 % du montant des travaux seront retenus pendant un an après la réception définitive des travaux. Il est également précisé dans les conditions particulières qu'il est expressément interdit de travailler ou de faire

travailler les dimanches et jours fériés, sauf autorisation du maire.

1871 : L'école des garçons compte 86 élèves, et le maire demande un maître adjoint. En effet, Monsieur Bagnon, l'instituteur titulaire, peut disposer d'un jeune homme qui se prépare à la carrière de l'enseignement.

1872 : Il est rappelé que l'ensemble de la maison d'école a une apparence chétive, bien qu'elle soit située dans une position idéale au centre du bourg et facilement accessible. L'aide de 4 000 francs reçue de l'État en 1856 pour les réparations a à peine suffi à installer médiocrement les deux écoles, et d'autres réparations très urgentes ont dû être ajournées faute de fonds. Cependant, la situation financière de la commune est désormais moins précaire, et le conseil municipal estime qu'il doit poursuivre la restauration de cette maison. Le montant des travaux s'élève à 6 000 francs, dont 5 000 francs empruntés.

1873 : Les travaux de restauration entraîneront une dépense presque double de ce qui était prévu au devis. Il est nécessaire de construire un préau et un four à l'usage de l'instituteur. Le conseil a instamment demandé à Monsieur le Préfet de solliciter une aide sur les produits des amendes de police correctionnelle. Une aide de 200 francs est accordée. Les devis s'élèvent à 1 000 francs, mais la commune ne dispose que de 500 francs. Les 300 francs restants seront prélevés sur le produit de l'imposition extraordinaire de 1874.

1874 : L'inspection primaire note que le bâtiment de l'école des garçons est convenablement établi :

- Le logement offre cinq grandes pièces à l'instituteur
- La salle de classe présente une surface de 80 m² pour un maximum de 80 élèves (dont 10 étrangers qui seront pensionnaires chez l'instituteur).

Les lieux d'aisance sont mal placés et rendent impossible l'usage du four en raison de l'infection qu'ils répandent. L'école des filles dispose de six grandes pièces pour le logement de l'institutrice, mais la salle de classe n'a que 56 m² pour 80 élèves et 2 maîtresses. Des modifications consisteraient à établir deux salles de classe d'une superficie totale de 80 m² (12,50 m de long x 6,40 m de large). Ces divers changements augmenteraient d'environ 700 francs la dépense prévue. L'inspection primaire demande que le secours sollicité auprès de l'État soit de 3 500 francs sur une dépense totale de 14 500 francs.

1878 : Le cahier des délibérations nous apprend que les premiers travaux exécutés en 1873-1874 sont tout à fait incomplets, faute de ressources. Les salles de classe sont actuellement non terminées, la toiture n'a pas été refaite, et le logement

des instituteurs et institutrices laisse beaucoup à désirer, la toiture menaçant de tomber en ruine. Le nouveau projet d'achèvement et de restauration s'élève à 8 300 francs. Les travaux de restauration de l'église ont fragilisé les finances de la commune de 1851 à 1877, et augmenter les impôts serait préjudiciable aux contribuables. La commune a dépensé environ 14 000 francs sans aucune aide de l'État, et les nouveaux travaux s'élèvent à 8 300 francs. La commune empruntera 2 000 francs et demande un secours de 6 300 francs. L'inspection primaire soutient les demandes auprès de l'inspection académique de 1879.

1879 : La population est de 887 habitants. L'école compte 96 garçons et 82 filles.

La législation de l'enseignement évolue

Nous sommes à l'époque de Jules Ferry, et l'organisation des écoles prend une nouvelle direction.

Dans l'esprit des républicains des années 1880, la consolidation du régime politique né en 1875 passe par l'instruction publique. En laïcisant l'école, ils veulent affranchir les consciences de l'emprise de l'Eglise et fortifier la patrie en formant les citoyens, toutes classes confondues, sur les mêmes bancs. Cette réorganisation de l'enseignement exige une réforme en deux temps dont Jules Ferry sera la figure emblématique.

Tout d'abord, le but est de séculariser l'école au nom des principes de 1789. Pour libérer l'enseignement de l'influence des religieux, le gouvernement crée des écoles normales dans chaque département pour assurer la formation d'instituteurs laïcs, destinés à remplacer le personnel congrégationniste (loi du 9 août 1879).

Parallèlement, les personnalités étrangères à l'enseignement, et notamment les représentants de l'Eglise, sont exclus du conseil supérieur de l'instruction publique (loi du 27 février 1880).

Cette première phase passée, les républicains poursuivent la mise en place d'une école pour tous, faisant écho à l'appel de Jean Macé. Ils commencent par prononcer la gratuité de l'école publique, et exigent que les instituteurs obtiennent un brevet de capacité pour pouvoir enseigner dans les écoles élémentaires (loi du 16 juin 1881). Ils affirment ensuite l'obligation pour les enfants des deux sexes, de fréquenter l'école de 6 à 13 ans (loi du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire obligatoire).

Le mouvement de scolarisation de masse a déjà commencé mais 600 000 enfants ne sont toujours pas scolarisés. L'avancée la plus significative porte sur la scolarisation des filles et des enfants des campagnes, que les parents sont obligés d'envoyer à l'école alors qu'ils préféreraient les voir participer aux tâches ménagères ou travailler dans les champs. La loi Dury de 1867 avait déjà fait un pas en ce sens en obligeant les communes à ouvrir une école publique de filles.

Mais la loi de 1881 a mis le feu dans les esprits de notre village : Elle stipulait la création d'écoles de hameau lorsque la distance entre le hameau et le village dépassait 3 kilomètres.

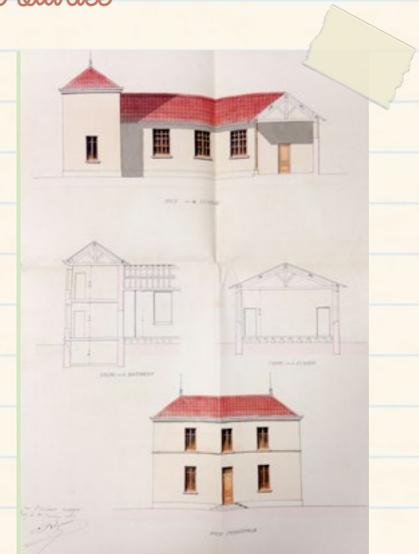
Villeneuve, l'école oubliée

Alors que la restauration de la maison d'école du bourg est achevée en 1878, un projet de construction d'une maison d'école au centre de la section de Villeneuve se dessine dès 1881, mais il est loin de faire l'unanimité.

En décembre, alors que le conseil municipal a rejeté le projet par 7 voix contre 5 (dont 4 conseillers habitant Villeneuve), une pétition demandant l'ouverture de cette école est lancée.

En juillet 1882, le rapport de l'inspecteur d'académie fait le constat suivant :

- La superficie de la commune est de 1 521 ha.
- La population de 887 habitants y est éparse, sans former d'agglomération de plus de 15 ou 18 maisons. Elle se compose de plusieurs sections, dont la plus peuplée est Villeneuve, avec 104 maisons, 109 ménages et 394 habitants.
- Cette section est reliée au chef-lieu, où se trouvent les écoles intercommunales, par deux chemins empierrés : l'un de 2,7 km et l'autre de 3 km. Entre ces deux voies, il existe un autre chemin d'environ 2 000 mètres, qui, pendant une grande partie de l'année, suit un ravin humide (le chemin dit « de Messe ») et ne consiste qu'en un sentier boueux et difficile à emprunter par temps sec ; il est absolument impraticable en cas de pluie ou de neige.



Plan de l'école de Villeneuve

Le projet rencontre une vive opposition dans le reste de la commune. La principale raison est la crainte de voir le nombre d'élèves dans chacune des classes du bourg réduit à 50 ou moins, ainsi que la suppression de deux postes d'instituteurs adjoints.

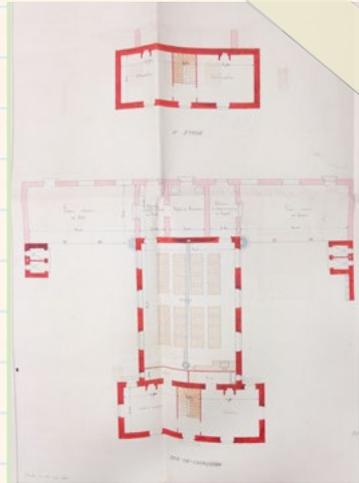
En septembre, le conseil s'étonne que le préfet ordonne sa convocation pour la troisième fois en si peu de temps, après deux rejets concernant ce projet :

- la nécessité de cette école n'est pas démontrée, puisque la position de l'école est actuellement très centrale,
- les chemins sont en cours de restauration, et d'autres s'ouvriront rapidement,
- la commune s'est déjà imposé de lourds sacrifices pour les écoles centrales, et ces dépenses ne sont pas encore soldées,
- ces écoles ont encore besoin de travaux,
- Domsure n'est pas la commune de l'arrondissement qui a le plus besoin d'une nouvelle école.

Pour toutes ces raisons, le conseil rejette une troisième fois la proposition de création d'une école à Villeneuve par 7 voix contre 5. Cinq jours plus tard, l'adjoint transmet l'extrait du registre des délibérations au préfet (puisque le maire l'a depuis 4 jours dans sa poche mais ne l'a toujours pas transmis). Il précise que le maire avait quitté la salle après lecture de la délibération, accompagné de 4 conseillers de la minorité. L'adjoint prie le préfet de ne plus convoquer le conseil pour le même motif.

Au même moment, la direction de l'enseignement primaire écrit au ministre de l'Instruction Publique pour lui envoyer le dossier. Elle précise que, de l'avis de l'inspecteur d'académie, il ne faut pas tenir compte de l'opposition d'une partie du conseil. La loi stipule que « toute section située à plus de 2 500 mètres des écoles a droit à une école de hameau ». Cependant, les distances se mesurent depuis le centre des sections. De plus, les deux chemins dits « de la Richardière » et « des Bois » (La Plume) sont en cours d'empierrement.

Au printemps 1883, le maire propose un terrain inculte de 6 hectares appartenant à la section de Villeneuve pour accueillir ces deux écoles. Le questionnaire rempli



Plan de l'école de Villeneuve

par l'inspecteur primaire révèle que la parcelle prélevée sera de 35 ares, qu'elle est distante de 2 km du cimetière, que l'école sera isolée de toute construction et que le voisinage n'est pas dangereux. Il donne un avis favorable. Le Conseil départemental approuve la construction de l'école le 2 juin et vote une subvention de 6 000 francs (coût des travaux : 14 000 francs, dont 8 000 francs d'emprunts, remboursés par la vente des bois).

L'école aura une capacité de 64 élèves, en classe mixte. La dimension de la salle sera de 8m x 11m, avec possibilité de diviser la salle en deux pour créer deux classes de même sexe.

Le 9 octobre 1885, l'inspecteur primaire de Bourg constate qu'il n'y a pas un nombre considérable d'habitations éloignées de plus de 3 km (sauf pour 8 ou 10 maisons) et que les enfants peuvent se rendre à l'école en empruntant le sentier (le Chemin de Messe) lorsque les longues pluies n'ont pas détrempé le terrain. Il note également que les écoles du chef-lieu bénéficient de la présence d'un adjoint et d'une adjointe. Il conclut à un report de la construction à un moment où les ressources seront plus favorables et où la municipalité sera plus disposée à le faire.

Une semaine plus tard, le conseil délibère à l'unanimité et décide que le projet est définitivement abandonné ; la section affectera la vente de ses bois à des besoins plus urgents.

Retour à notre école centrale



En 1885, la demande d'un poste d'institutrice adjointe est approuvée pour la classe qui accueille 80 filles (la classe des garçons est déjà pourvue d'un adjoint pour ses 77 élèves).

L'état de l'école est la suivante :

La salle de classe des garçons mesure 12,7 m x 6 m, soit 76 m², et pourrait donc accueillir 76 élèves. Or, ils ne sont que 45 inscrits. Il y a deux lieux d'aisance, un jardin, pas de préau couvert, une bibliothèque de 460 livres et un musée scolaire. Les fournitures classiques sont en partie remises gratuitement aux élèves. L'instituteur-adjoint a sa chambre dans le logement de l'instituteur.

L'école des filles comporte deux salles pour 54 élèves : une de 34 m² et une de 21 m², ce qui est insuffisant. Il y a également deux lieux d'aisance, un jardin, pas de préau couvert, une bibliothèque de 162 livres et un musée scolaire.



La classe avec M. Péréal

L'école religieuse Saint-Joseph au cœur des préoccupations



Les esprits sont à peine apaisés, qu'une nouvelle loi vient remettre de l'huile sur le feu : alors que les religieux étaient maintenus en fonction dans les écoles élémentaires après l'obtention du brevet de capacité ; c'est la loi du 30 octobre 1886 sur l'organisation de l'enseignement primaire qui les en écarte en ordonnant la laïcisation progressive du personnel des écoles publiques.

En 1887, le maire demande au préfet de l'informer sur le propriétaire réel de la maison où se trouvent les deux écoles communales : la commune ou les sœurs ? Si le bâtiment appartient à la commune (qui en jouit et y fait des réparations depuis 40 ans), elle souhaite y construire un préau pour l'école des garçons. Elle souhaite également donner à l'instituteur une partie du jardin pour en faire un jardin d'application et d'expériences.

Cependant, la donation de l'abbé Dor du 17 octobre 1855 stipule que les sœurs doivent jouir gratuitement et à perpétuité d'une partie du bâtiment ainsi que du

jardin en question, et qu'elles ne peuvent en être privées sans aucun prétexte. La commune est tenue de payer 250 francs de rente annuelle et perpétuelle pour le traitement des institutrices ; les travaux seront à la charge de la commune.

En mai 1888, le conseil demande au préfet de faire appliquer la nouvelle loi sur l'organisation de l'école primaire et de confier la direction de l'école des filles à des institutrices laïques, afin que les enfants ne soient plus « *témoins de ces haines et antipathies qui existent actuellement entre leurs maîtresses* ».

Le conseil réalise qu'en agissant ainsi, il devra soit abandonner l'immeuble de l'école, soit le racheter. Le bâtiment avait été évalué à 5 000 francs. La rente annuelle était de 5% du capital, soit 250 francs. Les travaux réalisés depuis s'élèvent à 22 000 francs. L'inspecteur autorise immédiatement la laïcisation. La commune rachète le bâtiment 5 400 francs aux héritiers de l'abbé Dor. La commune va enfin pouvoir envisager la construction du préau, de quatre urinoirs, de quatre cabinets et la consolidation d'un mur.



L'école religieuse en 1896

Le premier dimanche d'août 1888, après une délibération matinale, le conseil municipal décide de l'expulsion des religieuses l'après-midi même, après les vêpres. Elles reçoivent asile au château de M. de Domsure, où elles continuent à

faire école pour un certain nombre de filles. Installées avec leurs élèves dans les dépendances du château, cet arrangement ne peut être que provisoire.

M. Maréchal, curé de la paroisse, fait construire à ses frais une école libre sur la route de Beaupont, sur un terrain cédé par M. de Domsure. Les religieuses s'établissent dans le nouvel établissement vers 1890 ou 1891, pour en repartir définitivement en 1904, lorsque leur droit d'enseigner leur est enlevé.



L'école des filles en 1900

Fin 1888, la commune envisage la construction de deux préaux (un pour les garçons et un autre pour les filles). Ainsi, les enfants n'iront plus jouer à la croisée des chemins, où des accidents se produisent. Le jardin de l'instituteur sera consacré à des expériences pour l'enseignement de l'agriculture, de l'horticulture et de l'arboriculture.

L'achat de l'immeuble et la construction du préau coûteront 12 500 francs. Avec l'aide des subventions, la commune empruntera 5 000 francs, qu'elle remboursera sur 50 ans.

En 1889, la commune envisage la création d'une classe enfantine annexée à l'école des filles : « *Cela aurait l'avantage de permettre aux mères de famille de se livrer à leurs occupations sans pour autant laisser leurs enfants à l'abandon !* » La commune possède un local convenable pour cette classe mixte, qui sera dirigée par l'institutrice adjointe. Sa création n'entraînera aucune nouvelle charge ni pour la commune ni pour l'État. La commune dispose du mobilier nécessaire.

Cependant, la commune doit s'engager à maintenir cette classe pendant 10 ans.

L'école publique nécessite encore des travaux

État de l'école en 1891 : La commune compte 820 habitants, une école laïque de 119 élèves (60 filles et 59 garçons) et une école libre de filles. Les quatre salles de classe sont dotées d'un mauvais carrelage qu'il est urgent de remplacer par des planches. Le mur de la façade est lézardé suite à un affaissement de terre consécutif à un hiver très rigoureux. Le mobilier scolaire a besoin d'être entièrement renouvelé.

1895 : Les fondations d'un mur de classe doivent être refaites de toute urgence, coût : 3 700 francs. Il faut également réinvestir dans le mobilier des classes, qui est incomplet, pour un montant de 1 348 francs.

1898 : Changement des heures de classe : de 7h30 à 10h30 et de 12h00 à 15h00.

26 mars 1904 : Le préfet ordonne la fermeture des classes suite à des épidémies de scarlatine et de diphtérie. Il rouvrira les classes le 26 avril.

1929 : L'inspecteur primaire a visité l'école pour examiner l'emplacement choisi pour la future cantine. Celle-ci sera construite sur le site d'une buanderie utilisée par le couple d'instituteurs Cuzin.

1941 : Projet d'aménagement d'un terrain pour l'éducation physique et sportive.

1945 : Le projet est abandonné.

1952 : Installation de l'eau dans les écoles, ainsi qu'à la cantine.





Années 1891, 1893, 1896, 1897



Legs Léandre Jaillet



Un habitant de la commune, Léandre Jaillet est décédé à l'âge de 80 ans, le 27 mars 1957. Par un testament olographe daté du 10 novembre 1948, il institue la commune comme légataire universel. Les revenus seront répartis entre le bureau d'aide sociale et la cantine scolaire.

Le 16 février 1958, le conseil décide de procéder à la vente aux enchères de la maison avec cour et jardin, d'une superficie de 40 ares 50, afin de subvenir aux frais de liquidation de la succession, conformément aux conditions du testament. La vente aura lieu le samedi 8 mars 1958, et l'immeuble est estimé à 882 753 anciens francs.

Il y a également 5 ha 47 ares 11 ca répartis sur 11 parcelles à louer. En 1959, les locations ont rapporté 50 300 anciens francs : 5 300 pour la cantine et 45 000 pour le bureau d'aide sociale.

Lors de sa séance du 7 décembre 1958, le conseil constate le très mauvais état de la cantine ainsi que l'étroitesse du local. Il décide d'agrandir et d'aménager le local.

Le 3 mai 1959, le conseil approuve le devis de M. Jules Derrier, entrepreneur à Coligny, pour un montant de 1 487 350 anciens francs.

La dépense sera financée comme suit :

- Vente de l'immeuble du legs Jaillet : 886 000 francs
- Reliquat du legs : 425 000 francs
- Emprunt : 176 000 francs

1958 : Achat d'un chauffage électrique Mercedes pour la classe des garçons.

1958 : Mixité des classes.

1959 : Installation de WC à l'école des garçons.

1961 : Mise en place d'un service de transports scolaires pour 45 élèves, réalisé par Gaston Ruy au prix de 37 NF (Nouveau Franc) par jour. Les parents paient une participation de 0,25 NF par jour. Le conseil vote une indemnité forfaitaire de 150 NF par trimestre scolaire à M. Charles Fournier, instituteur, pour assurer la surveillance des élèves déposés à l'école lors du premier passage du car, soit de 7h40 à 8h20, ainsi que pour le travail de régisseur des recettes pour le service de ramassage scolaire.

1962 : Vu le très mauvais état des WC de l'école des filles et la non-étanchéité de la fosse, le conseil décide de construire de nouveaux WC munis d'une fosse septique et de les raccorder à l'égout du bourg.

1965 : Mixité totale des deux classes et transformation des deux écoles spéciales en une école mixte à deux classes (version officielle).

Dans la réalité, le départ de Mlle Didier en 1958 a précipité la mixité des classes au premier trimestre de cette année-là.

1970 : État de vétusté très avancé des locaux scolaires et des logements des instituteurs, dont la dégradation présente un danger permanent pour la sécurité du personnel enseignant et celle des élèves.

1972 : Admission des enfants dès l'âge de 4 ans et demi.

Nouvel ensemble mairie-école et regroupement pédagogique

1973 : Projet de reconstruction d'un bâtiment scolaire et administratif approuvé par le conseil municipal pour un budget de 771 357 francs. Il se déroulera en deux phases :

- partie scolaire avec deux classes, sanitaires, préau, salle de gymnastique, logement des instituteurs et chauffage central,
- partie administrative avec salle de conseil, bureau du maire, secrétariat, salle de cadastre et salle de réunion.



Démolition de l'ancienne école en 1974



Maquette réalisée en 1983-1984 par les élèves de CM1 CM2, avec la supervision de M. Comtet

1974 : La rentrée des classes se fait dans les nouveaux locaux.

1975 : Projet de création d'une classe maternelle intercommunale Pirajoux-Beaupont-Domsure, refusé par l'inspectrice départementale car impossible à réaliser.

1977 : Regroupement pédagogique Beaupont-Domsure avec classes enfantines + CM1/CM2 qui resteront à Domsure, et CP/CE1/CE2 qui iront à Beaupont. Nomination d'une femme de service à temps complet auprès de la classe enfantine de Domsure (26 heures par semaine).

2004 : Après le départ en retraite de M. Comtet, Domsure accueille uniquement les enfants de maternelle (parfois CP) dans 2 classes ; les plus grands vont à Beaupont.

Liste des instituteurs / institutrices

Voici la liste des instituteurs/institutrices qui ont enseigné dans notre village jusqu'en 2004.

Les dates correspondent aux années où l'instituteur principal est en poste. Il est secondé par un autre dont les années ont rarement été retrouvées. On ne sait donc pas précisément combien de temps ont enseigné leurs adjoint(e)s.

Les instituteurs jusqu'en 2004 :

	<i>Instituteurs</i>	<i>Instituteurs adjoints</i>
1794 - 1802	Michel CABUCHET	
1816 - 1836	Pierre Joseph PERRET	
1836 - 1839	Constant PERNET	
1839 - 1844	Joseph Philippe COULON	
1844 - 1848	François PERRET	
1848 - 1850	Joseph Marie CONVERS	
1850 - 1887	Pierre Denis BAGNON	1876 M. CLAIR
1887 - 1889	Alexandre RONZIER	Jean Marie VAUDEY
1889 - 1919	François PERREAL	MM. BERTHET BONDET, VULIN, MARGUIN
1919 - 1932	Joseph CUZIN	Marthe CUZIN
1932 - 1935	Carlos BOULEY	Marie Louise BOULEY
1935 - 1969	Charles FOURRIER	
1969 - 2004	Georges COMTET	

Les institutrices jusqu'en 2002 :

	<i>Institutrices</i>	<i>Institutrices adjoints</i>
1795	Marie Josephte CABUCHET	
1887	Mme PINGEON	
1888 - 1902	Mlle LEVRAT	Mme BERTHET BONDET
1902 - 1936	Léonie PERREAL	Mmes BERARD, VULIN, MARGUIN, PROST, MOREL, GERMAIN, DELARCHE
1936 - 1942	Colette DELARCHE	Mlle JUILLET, Jeanne LAROCHE
1942 - 1943	Henriette DEVAUX	
1943 - 1946	Lucienne MORNIEUX	
1946	Marie DRUJON	Mlle LAPLACE
1950	Suzanne DIDIER	Mme DONCHE
1956 - 1957	Suzanne DIDIER	Mlles RENAUDAT, BASSET, Mlle GERMAIN, Mlles BASSET
1957 - 1987	Michelle PUTHET	Monique FAVIER, Sylvie GERMAIN...
1987 - 2002	Michelle PACORET	

Les Religieuses institutrices :

	<i>Religieuses institutrices</i>
1830 - 1834	Sœur Sainte Céline
1834	Sœur Saint Eugène
1847	Sœurs Ste Eugène, Véronique, Marine
1874	Sœurs Ste Eugène, Antonia, Marie
1900	Sœur Alodie, Sœur Eléonore

Les instituteurs qui ont marqué notre village

Les comptes-rendus de l'inspecteur académique sont riches d'enseignements sur nos écoles et nos anciens instituteurs, présents avant la seconde guerre.

Pierre Denis Bagnon

Né à Montrevel en 1826, il a enseigné à Domsure de 1850 jusqu'à son décès en 1887. Il était « énergique et sévère, et instruisit ses nombreux élèves d'une manière remarquable ». Sa renommée attirait de nombreux élèves des villages voi-

sins, qui prenaient pension chez Mme Bagnon. Il aurait eu jusqu'à 75 enfants. Sous la direction d'un seul maître, une discipline sévère était nécessaire pour maintenir l'ordre parmi les petits et les grands garçons de 15 ou 16 ans. Parmi ces derniers, un ou deux étaient désignés pour faire lire aux plus jeunes. Ces jeunes maîtres bénévoles étaient dispensés de payer leurs plumes, leurs crayons et la redevance mensuelle.



Classe de M. Perréal
vers 1918

François Perréal

Né à Poisoux (Jura) en 1855, il a enseigné dans notre école pendant 30 ans, de 1889 à 1919. Il est le père de Léonie, qui a également fait carrière à Domsure.



Classe de Mlle Perréal
vers 1920

Léon Alphonse Marguin

Léon Alphonse est né le 30 avril 1883 à Échallon. Fils d'instituteur, il a fréquenté l'École Normale de Bourg de 1900 à 1903. Il était le sous-maître de François Péréal. Avec son épouse, il est nommé à Domsure fin 1911.

Son résumé de notes de l'École Normale révèle que « sa conduite n'a pas toujours été irréprochable, mais s'est améliorée la troisième année. Son caractère est un peu frustré et fermé. Il est lent en toutes choses. Sa mémoire est assez rebelle. Il a passablement réussi la partie littéraire et assez bien la partie scientifique. Il a montré, à l'école annexe, de la bonne volonté mais trop peu d'animation et d'énergie. Il aura besoin, au moins au début de son exercice, d'être dirigé, soutenu, stimulé. »

Le rapport de l'inspection académique de juin 1912 indique que « la fréquentation de l'école des garçons de Domsure est médiocre en hiver et mauvaise en été » (12 élèves présents ce jour-là sur les 28 inscrits...).

« L'instituteur a un bon rapport avec ses collègues, les autorités locales, les familles et le directeur. La tenue des registres obligatoires est bonne. »

Et conclut : « Résultat satisfaisant dans l'ensemble, les élèves répondent bien. Il a fait des progrès, les devoirs sont régulièrement corrigés. »

Cependant, durant l'été 1914, les relations politiques européennes se dégradent fortement. Le 3 août, l'Allemagne déclare la guerre à la France. Léon Alphonse Marguin est mobilisé le 12 août 1914 au 321^e régiment d'infanterie. Ce régiment a la réputation d'être une troupe d'élite, mais il perdra 1 461 hommes.

On ne sait pas dans quelles conditions exactement est mort le soldat Léon Alphonse Marguin. Notre courageux instituteur a été blessé au cuir chevelu par un éclat d'obus au Bois Fumin, le 15 juin 1916. Il décède le jour même à Landrecourt. Il laisse derrière lui sa femme, Marie-Louise Laetitia Waille, et son petit garçon, Georges Louis Victor de 3 ans. Une plaque a été apposée dans l'école en sa mémoire, et une salle de réunion a porté son nom.





Photo à la sortie de la guerre

Joseph Léon Cuzin

Il est né le 26 avril 1883 à Saint-Didier-de-Formans. Il a fréquenté l'école normale de Bourg de 1899 à 1902. On a souligné son bon caractère, bien qu'il fût un peu timide, ainsi que sa bonne intelligence et ses progrès satisfaisants. Il a obtenu son certificat d'aptitude pédagogique en 1904. Titularisé en 1905, il a été promu en première classe en 1925, puis en classe exceptionnelle en 1938. Il a reçu la mention honorable en 1921, la médaille de bronze en 1934, et a été promu officier d'académie en 1937.

Il était en poste à Montrevel lors de sa mobilisation le 2 août 1914. Il a été blessé le 25 août à Méhoncourt (54) et a passé un mois à l'hôpital. Puis, il a de nouveau été blessé en mai 1915 à Ablain-Saint-Nazaire (62). Il a subi une fracture par balle au coude gauche, ce qui lui a valu 15 mois d'hôpital. Il a alors été réformé temporairement pour un an et renvoyé chez lui en août 1916. Cependant, il a demandé à reprendre ses fonctions d'instituteur dès le 1^{er} octobre, car sa blessure ne l'empêchait pas d'enseigner.

En 1919, il est nommé à Domsure.

Le compte rendu de l'inspecteur primaire en 1920 révèle que le musée scolaire est dans un état passable, que la superficie du jardin est de 528 m² et qu'il est utilisé pour l'enseignement agricole. M. Cuzin, qui n'exerce que depuis cinq mois à Domsure, a déjà accompli un bon travail, et l'inspecteur compte sur lui pour amener ses élèves à un bon niveau intellectuel.

En 1920, il devient secrétaire de mairie.

Lors du contrôle de l'inspection du 16 octobre 1922, sur 32 élèves inscrits dans la classe, seuls 10 sont présents, et 21 sont présents sur les 63 inscrits à l'école.

En 1925, 10 élèves ont l'âge du Certificat d'Études Primaires. Il y a 3 candidats, et 3 élèves ont été reçus au cours des 3 dernières années.

En 1926, le bulletin d'inspection constate que M. Cuzin est un maître très consciencieux et dévoué.

Le 1^{er} octobre 1932, il quitte Domsure pour devenir directeur à l'école de Fernel-Voltaire.

Charles Fourrier

Il est né en 1909 à Mâcon. Il a obtenu son certificat d'aptitude pédagogique en 1930 à Bourg. Après avoir enseigné à Polliat, Coligny et Pirajoux, il est nommé à Domsure en 1935, où il enseigne pendant 30 ans. Il ne cesse d'obtenir des promotions et termine en 1968 avec le grade d'Officier des Palmes Académiques. Dès 1935, l'inspecteur primaire remarque que son travail est fait avec « *goût et méthode* » et qu'il est « *fructueux* ». En 1942, il note : « *Sur bien des points, ce maître est un bel exemple pour ses collègues* ». Le même inspecteur commente en 1954 : « *Je suis toujours avec grand plaisir la classe de M. Fourrier, qui a atteint une maîtrise remarquable de son enseignement* ». Tout au long de sa carrière, la tenue des cahiers de ses élèves est remarquée, ses leçons sont adaptées au milieu rural, les élèves sont disciplinés et la salle de classe est bien entretenue. Ces observations sont cohérentes avec les remarques actuelles de ses anciens élèves, qui le percevaient comme un instituteur volontaire, juste et droit, extrêmement engagé dans la vie communale. Il a fait partie de nombreuses associations du village.

Il était également secrétaire de mairie. Il a été mobilisé en septembre 1939 pendant 10 mois. Sa femme l'a remplacé sur ce poste pendant cette période. Il lui a envoyé plus de 250 lettres sur lesquelles il lui expliquait ce qu'elle devait faire.

Jusqu'en 1955, l'entrée en 6^e se faisait sur concours. À Domsure, en général, les deux meilleurs élèves étaient présentés au concours. Les autres poursuivaient

leur scolarité jusqu'à 14 ans pour obtenir le Certificat d'Études. À partir de 1967, tous les enfants allaient en 6^e.

Il a co-écrit le livre intitulé *Petite Géographie du Département de l'Ain*.

Michelle Puthet

Michelle Puthet est née en 1932 à Saint-Jean-d'Étreux. Elle a étudié à l'École Normale de Lons-le-Saunier et a exercé quelques années dans un petit village du Jura, à Lamarre, avant de venir à Domsure. Au début, seules les petites classes étaient mixtes. Elle a enseigné les petites classes de 1957 à 1987. Elle a été directrice de l'école des filles de 1958 à 1965, date à laquelle M. Fourrier a pris la direction de l'école entière. C'était une femme discrète, et les photos d'elle sont rares.

Georges Comtet

M. Comtet est né à Pirajoux en 1949. Avec le BAC en poche, il a été nommé remplaçant à Coligny et Bourg-en-Bresse la première année, puis à Domsure. Il a immédiatement pris la direction de l'école en tant que remplaçant de M. Fourrier. Il a ensuite passé son Certificat d'Aptitude Pédagogique puis a été titularisé. Il a enseigné à l'école de Domsure de 1969 jusqu'à sa retraite en 2004. Il a tout de suite été accepté par les habitants du village.

Comme M. Fourrier, M. Comtet était très impliqué dans la vie du village et dans les différentes associations. Les activités avec le Sou des Écoles étaient un temps fort de la vie périscolaire.

Les premières années, les voyages et sorties de neige avaient lieu en dehors du temps scolaire, c'est-à-dire pendant les vacances, ou le mercredi matin (à l'époque, il n'y avait pas classe le mercredi matin, mais le samedi matin). Il y avait ainsi moins de contraintes administratives. Les sorties se faisaient dans le cadre du Sou des Écoles, affilié à la Fédération des Œuvres Laïques. Ainsi, les parents d'élèves participaient aux sorties. Ce n'est qu'à partir du milieu des années 80 que les classes de neige et de mer se sont déroulées pendant le temps scolaire.

M. Comtet a laissé une empreinte dans notre village qui sera visible pendant de nombreuses générations. Depuis 1976, il a filmé ses élèves ainsi que la vie associative communale. Ses films ont été numérisés, et les scènes d'école constituent un témoignage précieux d'une époque déjà révolue : activités d'échasses dans la cour goudronnée sans protection pour les enfants, crêpes sur une gazinière, étude du principe de distillation d'eau-de-vie...



Les films étaient financés par le recyclage des vieux journaux



Remerciements

Je tiens à exprimer toute ma gratitude envers :

- toutes les personnes qui m'ont aimablement prêté les photos et autorisé leur diffusion, et celles qui m'ont apporté des précisions,
- Daniel Fourrier pour la relecture,
- la commune de Domsure pour le financement de ce livret.

Sources

Notes de Marie Debeux

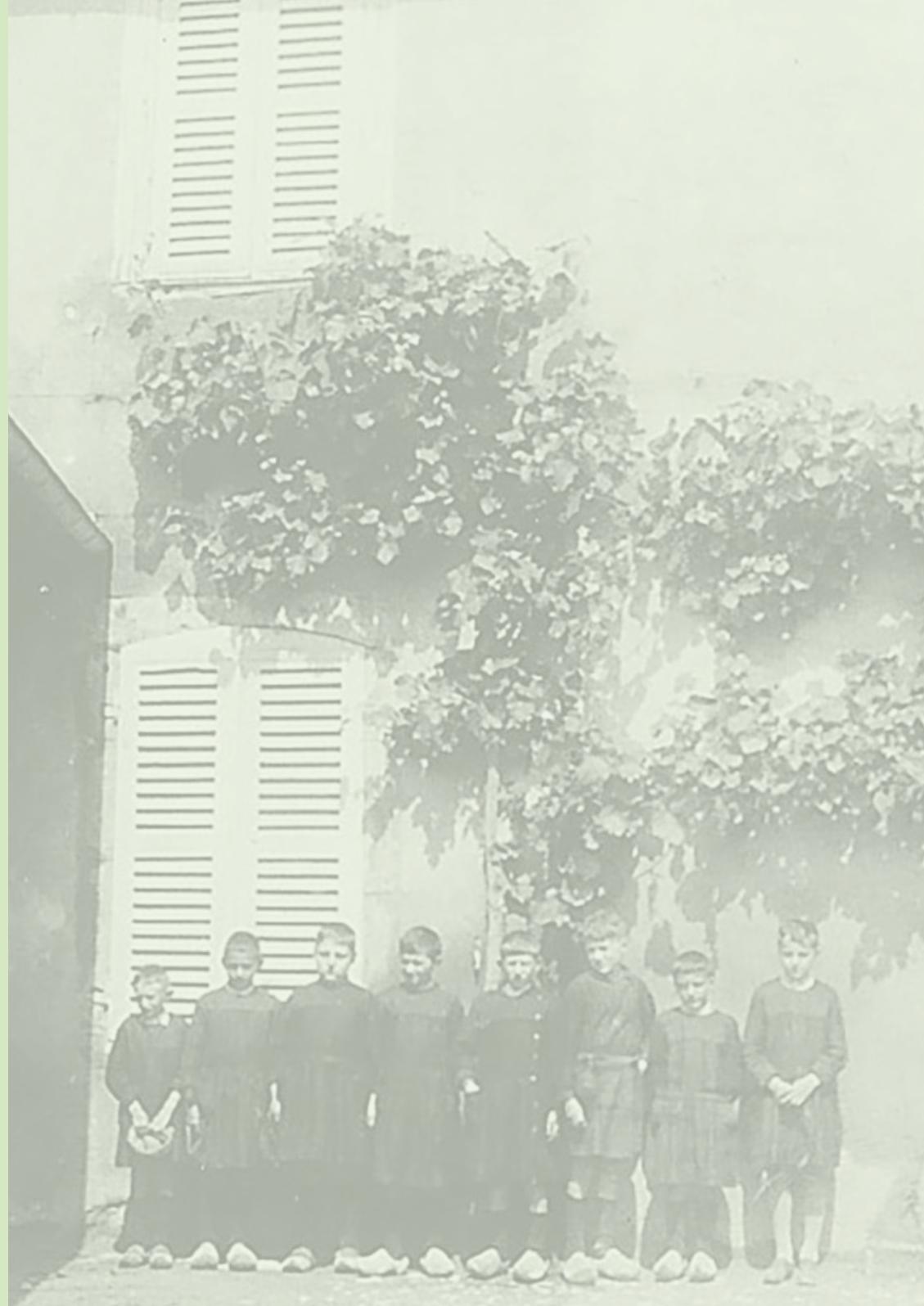
Archives Congrégation Saint Joseph, Lyon

Notes diverses de l'Abbé Culas

Archives Départementales Ain, Bourg en Bresse

Registre des délibérations de la commune

Conception et impression : Printie's Louhans





La classe des filles, et celle des garçons, vers 1929

